



ISAGENIX ANNEXE AUX POLITIQUES ET PROCÉDURES

PUBLICITÉ VIA INTERNET ET RÉSEAUX SOCIAUX

En tant que société engagée à vous fournir les outils visant à faciliter le développement de vos activités commerciales, nous sommes ravis de vous offrir une opportunité d'utiliser certaines plateformes de marketing en ligne, y compris vos propres sites Internet et réseaux sociaux, afin de commercialiser les produits et opportunités qu'offre Isagenix. Isagenix comprend que le marketing en ligne est devenu un outil précieux pour attirer de nouveaux prospects, fournir des informations à propos des produits et opportunités de revenus qu'offre Isagenix, et générer des ventes additionnelles de produits. Afin de vous aider à comprendre ce que vous pouvez faire ou non lorsque vous envisagez d'utiliser ou que vous utilisez les plateformes de marketing en ligne, nous avons développé les consignes suivantes. Elles viennent compléter la section 6.3 des politiques et procédures Isagenix afin que vous puissiez commercialiser correctement et fructueusement les produits et opportunités de revenus qu'offre Isagenix par le biais d'Internet.

1. PRINCIPES FONDATEURS

Les principes suivants s'appliquent à toutes les actions d'associés impliquant le marketing et la vente de produits Isagenix, ainsi que les opportunités de revenus qu'offre Isagenix à l'aide d'un outil de marketing ou d'une application en ligne :

- a. Tous les contenus, entre autres les publications de blogs, sites Internet et publicités, doivent être soumis pour examen au département de la conformité avant publication (Compliance@IsagenixCorp.com).
- b. L'ensemble des témoignages et déclarations doivent être conformes aux politiques, procédures et pratiques professionnelles d'Isagenix.
- c. Les produits Isagenix et publicités pour Isagenix peuvent être présentés avec d'autres produits ou services, tant que ces autres produits et services sont conformes aux valeurs Isagenix et ne sont ni commercialisés, ni vendus par une autre société de marketing relationnel.
- d. Les produits Isagenix et publicités pour Isagenix ne doivent pas être présentés en ligne en association avec des contenus susceptibles d'avoir des répercussions non conformes. Par exemple, le fait de promouvoir Isagenix sur un site Internet ou sur des groupes de réseaux sociaux visant à traiter des pathologies laisse à supposer que nos produits sont bénéfiques par rapport à de telles pathologies.
- e. Toutes les commandes de produits Isagenix doivent être effectuées par l'intermédiaire du panier d'achat fourni par Isagenix, qui se trouve sur votre site Internet personnel fourni par Isagenix. Les commandes de produits ne peuvent en aucun cas être effectuées sur un autre site Internet que le site Internet personnel Isagenix, incluant sans s'y limiter les sites Internet de vente au détail tels que eBay, Amazon et TaoBao.
- f. Vous êtes tenu d'être sincère et honnête lorsqu'il s'agit de commercialiser les produits Isagenix et de présenter les opportunités de revenus qu'offre Isagenix. Quoi qu'il arrive,

vous devez vous présenter comme un associé indépendant Isagenix et utiliser le logo d'associé indépendant Isagenix fourni par Isagenix.

2. NOMS DE DOMAINES ET MÉTADONNÉES

Lorsque vous sélectionnez des termes à utiliser dans des noms de domaines ou métadonnées, vous ne devez pas inclure « Isagenix » ou tout autre terme dérivé ou portant à confusion par rapport la marqué déposée Isagenix, comme par exemple « Isogenix.com ». De plus, vous ne devez pas utiliser de terme suggérant un revenu inapproprié, ni des affirmations d'ordre médical ou liées à des médicaments ou à la perte de poids. Par exemple, le fait d'utiliser le nom de domaine « traitement-obésité.com » ou de saisir « diabète » dans les métadonnées ou les options de mots-clés est considéré comme une pratique de marketing fallacieuse et inappropriée.

- a. Isagenix déconseille d'utiliser « Isa » comme préfixe dans un nom de domaine. Si vous utilisez « Isa » ou une marque déposée Isagenix dans votre nom de domaine et qu'Isagenix décide ultérieurement d'utiliser ce nom de domaine, vous acceptez de prendre l'ensemble des mesures nécessaires pour transférer le nom de domaine à Isagenix. De plus, si vous utilisez « Isa » dans votre nom de domaine, vous prenez le risque que l'on vous demande de prendre les mesures supplémentaires nommées au dessus ainsi que d'autres mesures au-delà de celles identifiées dans les politiques et procédures ou dans les présentes consignes, afin d'éviter toute confusion pour les clients.

3. PUBLICITÉS CIBLÉES/PAYANTES ET MARKETING AVEC PAIEMENT PAR CLIC

Les associés sont autorisés et encouragés à promouvoir leurs sites Internet personnels Isagenix en utilisant les plateformes de réseaux sociaux, ainsi que les techniques de marketing naturelles. Malgré tout, afin de garantir une certaine égalité des chances pour l'ensemble de nos associés, les publicités payantes engagées en faveur d'une volonté de promouvoir les produits Isagenix ou l'opportunité de revenus Isagenix sont

strictement interdites. Aux fins des présentes consignes, on entend entre autre par publicités payantes : publicités sur les plateformes de moteurs de recherche telles que Google.com ou Bing.com, publicités sur les plateformes de réseaux sociaux telles que Facebook ou Instagram, marketing avec paiement par clic et bannières publicitaires.

4. SITES INTERNET INDÉPENDANTS

Isagenix croit en l'utilisation responsable des sites Internet aux fins de la commercialisation de nos produits et du développement de vos activités commerciales. Par conséquent, vous avez la possibilité de gérer un site Internet créé de manière indépendante aux fins de la commercialisation de produits Isagenix et de la promotion de l'opportunité de revenus Isagenix (un « Site Internet indépendant ») si les règles suivantes sont respectées :

a. L'ensemble des matériels et liens qui apparaissent sur votre site Internet indépendant doivent respecter l'ensemble des politiques et procédures.

b. Lorsque c'est possible, vous devez utiliser le matériel approuvé disponible dans la galerie des médias imprimés et en ligne de la section matériels marketing de la bibliothèque du back office ou d'autres outils de vente fournis par Isagenix.

c. Si votre site Internet indépendant présente, vante ou propose des produits Isagenix ou des opportunités de revenus qu'offre Isagenix, que ce soit de manière directe ou indirecte, ou encore s'il est utilisé dans le cadre de vos efforts de marketing (qu'il mentionne Isagenix ou non), vous devez au préalable recevoir l'approbation écrite du département de la conformité avant sa mise en ligne ou avant toute modification, une fois l'approbation initiale accordée. Si votre site Internet indépendant est protégé par un mot de passe, le département de la conformité devra recevoir les mots de passe ou les identifiants permettant d'y accéder sans limites.

d. Toutes les commandes de produits doivent être traitées par l'intermédiaire du panier d'achat de votre site Internet personnel fourni par Isagenix. Dans l'éventualité où un client aurait la possibilité de sélectionner des produits Isagenix à l'achat sur votre site Internet indépendant, celui-ci devra être redirigé vers le panier d'achat fourni par Isagenix aux fins du traitement de tout paiement.

e. Votre site Internet indépendant devra mentionner de manière visible qu'il est géré par un associé indépendant Isagenix et ne devra pas être présenté comme un site Internet de la société Isagenix. Votre site Internet indépendant devra afficher de manière visible le logo d'associé indépendant Isagenix plutôt que le logo de la société Isagenix et devra divulguer de manière visible votre nom. Votre site Internet indépendant devra présenter la clause de non-responsabilité suivante de manière visible sur chaque page, dans une police lisible, en plus de toute clause de non-responsabilité nécessaire identifiée ailleurs dans les politiques et procédures :

i. « Ce site Internet est détenu et géré par un associé indépendant Isagenix, et n'a pas été approuvé par by Isagenix International, LLC. Toutes les opinions présentées

sur ce site Internet sont exprimées par l'associé indépendant et constituent sa responsabilité. Elles ne doivent pas être interprétées comme une représentation des opinions de Isagenix International, LLC. »

f. Vous pouvez accéder aux clauses de non-responsabilité sur la page « Clauses de non-responsabilité » de notre site Internet Isagenix.com. Les associés doivent utiliser les clauses de non-responsabilité qui s'appliquent, en fonction du contenu du site Internet indépendant.

L'ensemble des clauses de non-responsabilité doivent être présentées dans la même police et dans une taille de texte identique à celle des articles référencés.

g. Isagenix se réserve le droit de révoquer le droit d'utilisation d'un site Internet indépendant à tout moment si Isagenix pense, à sa seule discrétion, que la révocation en question est effectuée dans le meilleur intérêt d'Isagenix.

5. BANNIÈRES ET PUBLICITÉS

Toute utilisation de copie publicitaire, de bannières créées de manière indépendante, ou encore d'altération de copie publicitaire ou de bannières approuvées, doit être soumise au département de la conformité pour autorisation écrite préalable à l'utilisation. Les bannières et liens ne doivent pas être placés sur un site Internet non conforme aux valeurs Isagenix, incluant sans s'y limiter tout site Internet sur lequel la vente de produits Isagenix est interdite, par exemple les sites de vente aux enchères ou de vente au détail en ligne.

6. SITES DE RÉSEAUTAGE SOCIAL

Les sociétés de marketing relationnel sont fondées sur les relations créées par un contact personnel direct. Les sites de réseautage social tels que Facebook et LinkedIn constituent des extensions naturelles de cette fondation. Les sites de réseautage social peuvent fournir des outils utiles pour permettre à un associé de développer et de garder des contacts. Vous avez la possibilité de promouvoir vos activités commerciales Isagenix par le biais de votre site de réseautage social lorsque la publicité se limite au contenu partageable sur les réseaux sociaux fourni par Isagenix : un lien vidéo, une bannière ou tout autre outil marketing approuvé trouvé dans la galerie des médias imprimés et en ligne de la section Documents marketing de la bibliothèque du back office, ou tout matériel approuvé par le département de la conformité. Même si nous vous encourageons à promouvoir Isagenix sur votre site de réseautage social, vous ne devez en aucun cas utiliser Isagenix ou un autre nom présentant un risque de confusion à titre de nom de compte, nom de groupe, nom de page, nom de discussion, ou dans le cadre de toute autre présence sur les réseaux sociaux. Vous ne devez utiliser ni le logo Isagenix, ni la « marque déposée » Isagenix, ni l'image d'un produit Isagenix à titre de photo de profil. Si vous utilisez un site de réseautage social pour présenter Isagenix, vous devez vous identifier en tant qu'associé indépendant Isagenix et ne pas vous présenter comme un représentant officiel, ni un employé d'Isagenix. Dans l'éventualité où vous prendriez part à une société de

marketing relationnel autre qu'Isagenix, vous ne devez en aucun cas promouvoir à la fois Isagenix et l'opportunité présentée par l'autre société de marketing relationnel sur le même profil d'un même réseau social. Isagenix considère la présentation d'opportunités d'autres sociétés de marketing relationnel à votre réseau de contacts Isagenix contenus dans votre liste de contacts sur un réseau social comme une sollicitation inappropriée et comme du parrainage croisé. Isagenix gère ses propres profils sur les réseaux sociaux, afin de permettre à nos associés de rejoindre des pages créées par Isagenix et de communiquer avec la communauté Isagenix. Néanmoins, vous ne devez pas créer vos propres groupes et pages en utilisant le nom, les marques déposées ou les marques Isagenix.

7. BLOGS, MICROBLOGS ET PODCASTS

Isagenix n'encourage ni l'utilisation de blogs par les associés aux fins de la promotion de leurs activités commerciales Isagenix, ni la présentation d'informations à propos d'Isagenix ou de ses produits. Les affirmations effectuées par un associé sur son blog ont un effet direct sur Isagenix. Isagenix vous demande d'utiliser la page « À propos de moi » de votre site Internet personnel Isagenix ou de soumettre votre témoignage au département de la conformité si vous souhaitez raconter votre histoire Isagenix sur un forum en ligne. Si vous choisissez d'utiliser un blog, celui-ci ne devra être ni intitulé, ni étiqueté, ni annoncé comme un blog Isagenix. Vous devez être identifié sur le blog comme associé indépendant Isagenix. Tous les contenus du blog doivent se conformer à la dernière version des politiques et procédures applicable aux témoignages et aux affirmations liées au revenu, à la perte de poids, aux médicaments ainsi qu'aux déclarations d'ordre médical, et devront toujours utiliser les clauses de non-responsabilité qui conviennent. Isagenix pourra être abordé sur un blog, mais vous ne pouvez pas gérer un blog dont le principal objet est Isagenix. Toute évocation d'Isagenix doit être faite sans activer la fonctionnalité de commentaires de lecteurs. La politique en matière de publications sur un blog s'applique à votre utilisation d'un forum ou d'un tableau de discussion afin de publier du contenu Isagenix sur Internet. Isagenix gère ses propres blogs afin de permettre aux associés de souscrire à du contenu par le biais de leurs flux RSS et de communiquer avec la communauté Isagenix. Nous déconseillons fortement aux associés de publier tout extrait d'audioconférence indépendante organisée avec leur équipe ou de distribuer ce contenu par le biais d'un podcast, dans la mesure où ce contenu n'a pas été approuvé par le département de la conformité et ne doit donc être partagé qu'avec les participants de l'appel et utilisé uniquement en ce sens. Tout contenu enregistré doit recevoir l'approbation écrite du département de la conformité avant sa distribution.

8. YOUTUBE ET AUTRES SITES INTERNET D'HÉBERGEMENT VIDÉO

Isagenix possède un compte sur YouTube, à l'adresse [YouTube.com/User/Isagenix](https://www.youtube.com/User/Isagenix), afin d'aider nos associés à diffuser les vidéos éducatives que nous produisons. Ces

vidéos peuvent également être retrouvées sur [IsaMovie.com](https://www.isamovie.com), ainsi que sur la page [IsaVideos](#) de votre site Internet fourni par Isagenix. Nous vous encourageons à publier des liens de ces vidéos YouTube ou à intégrer ces vidéos YouTube sur votre site Internet indépendant ou sur vos réseaux sociaux. Vous êtes uniquement autorisé à utiliser les vidéos YouTube dans leur format original, sans les altérer de quelque manière que ce soit. Les Associés ne peuvent pas mettre en ligne de vidéos produites par Isagenix, ni sur des plateformes de réseaux sociaux, ni sur des sites Internet indépendants. Les instructions d'intégration de vidéos sont situées dans la galerie des médias imprimés et en ligne de la section Documents marketing de la bibliothèque du back office. Orienter un prospect potentiel vers un site Internet présentant l'une de nos vidéos peut constituer un outil efficace qui vous permettra d'entamer une discussion à propos des produits Isagenix et des opportunités professionnelles offertes par Isagenix. Vous ne devez pas créer vos propres comptes sur YouTube ou d'autres sites Internet d'hébergement vidéo afin de publier des vidéos créées par Isagenix. Isagenix veille à ce que les vidéos soient disponibles dans de nombreux lieux, ce qui nous permet de mettre à la disposition de l'ensemble de nos associés les vidéos les plus récentes et les plus performantes. Si vous créez votre vidéo Isagenix personnelle comprenant un témoignage vidéo, vous devrez recevoir l'approbation écrite du département de la conformité avant de partager la vidéo.

9. E-MAIL

Toute publicité envoyée par e-mail, téléphone ou fax doit respecter l'ensemble des lois anti-spam de l'État ou du pays dans lequel le destinataire visé réside. Vous êtes dans l'obligation de vous renseigner sur les lois en matière d'e-mails commerciaux spontanés et de vous y conformer. Conformément au CAN-SPAM Act de 2003, il est illégal aux États-Unis d'utiliser tout téléphone, télécopieur, ordinateur ou autre dispositif pour envoyer une publicité spontanée. « Publicité par courrier électronique » désigne tout message e-mail dont l'objet principal est de promouvoir, directement ou indirectement, la vente ou la distribution de toute autre manière que ce soit de biens ou services au destinataire.

10. GÉNÉRATION DE LEADS ET PROGRAMMES ET SITES INTERNET DE MARKETING AFFILIÉ

Malgré le fait que la participation à des programmes de génération de leads et de marketing affilié soit autorisée, vous ne devez en aucun cas proposer ou présenter des programmes de génération de leads ou de marketing affilié à un autre associé. Un programme de génération de leads est un site Internet qui autorise l'associé à collecter des informations de la part d'un client potentiel afin de recruter cet individu. Un programme de marketing affilié est un programme dans le cadre duquel un individu est récompensé vis-à-vis de références ou de trafic Internet.